La Documentation française

Les Forces Armées Royales du Maroc

Amel Lamnaouer

Dans Les Champs de Mars 2007/1 N° 18 , pages 119 à 138
Éditions La Documentation française

ISSN 1253-1871
ISBN 9782110066251
DOI 10.3917/lcdm1.018.0119
Date de mise en ligne : 20/08/2018

Article disponible en ligne à l'adresse
https://shs.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-2007-1-page-119?lang=fr

CAIRN.INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour La Documentation française.
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.
Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les Forces Armées Royales du Maroc

Amel LAMNAOUER

Les dynasties qui se sont succédé au Maroc ont accordé un intérêt notable à l'institution militaire et à la tradition guerrière. Le souci constant des différents sultans marocains fut d'assurer la défense du pays et de préserver son intégrité territoriale. Ainsi, les efforts à la fois militaires et diplomatiques régulièrement déployés par les détenteurs du pouvoir politique le furent conformément à cet esprit d'autodéfense.

La dernière dynastie à régner est celle des Alaouites [1]. De tous les monarques qui se sont succédé au pouvoir depuis son fondateur Moulay Ali Chérif, peu d'entre eux ont entretenu des relations profondes avec l'institution militaire. Ainsi, dès 1672, Moulay Ismaël a exercé un pouvoir absolu en renforçant l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs. Il créa la première armée marocaine.

Plus tard, lors de la lutte pour l'indépendance du Maroc, l'institution militaire a joué à nouveau un rôle prééminent. Le pays s'endetta auprès des banques étrangères. La France et l'Espagne furent désignées comme mandataires de la nouvelle banque d'État du Maroc au cours de la conférence d'Algésiras, en 1906. En leur reconnaissant des droits particuliers, cette conférence entérina l'intervention des puissances occidentales au Maroc. En dépit de l'opposition de l'Allemagne, le traité de protectorat, finalement imposé au sultan du Maroc, fut signé à Fès le 30 mars 1912 [2]. Le général Lyautey fut nommé premier résident général de France. La résistance marocaine fut vive, et les révoltes berbères nombreuses. Le protectorat fut remplacé par l'administration directe [3].

1 Cette dynastie est issue des *chorfa* de Tafilalet descendants d'Ali qui agissent en souverains indépendants depuis le milieu du XVe siècle. Ils régneront dès 1666. Son fondateur et chef spirituel, Moulay Ali Chérif et ses successeurs – Mohamed Ben Ali Chérif proclamé premier roi en 1640, et Moulay Rachid qui s'occupera de l'institution de la monnaie en 1664 – entendront réunifier le Maroc, appliquant par là une stratégie économique et militaire des plus rigides.

2 Par ailleurs, en novembre 1912, la convention de Madrid plaçait le nord du pays sous protectorat espagnol.

3 La France encouragea la colonisation rurale avec l'installation d'Européens, qui, par ailleurs, introduisirent de nouvelles cultures et commencèrent l'exploitation des phosphates. Elle entretint également l'opposition entre Arabes et Berbères : un *dahir* de 1930 retira la juridiction des populations berbères au sultan, responsable de la loi musulmane, et leur établit des tribunaux propres appliquant le droit coutumier. Ce fut l'occasion d'un réveil de l'opposition. Allal al-Fasi et un groupe de jeunes lettrés fondèrent à Fès le Parti national, avec pour revendication essentielle l'abrogation du *dahir*.

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

Mais, alors que s'achevait la pacification française, les prémices du mouvement pour l'indépendance se faisaient déjà sentir [4]. En effet, un Comité d'action marocain pour la réforme, créé en 1934, réclama l'application stricte du traité de protectorat [5]. Puis, pendant la Seconde Guerre mondiale, même si les troupes marocaines combattirent aux côtés de la France libre, la rencontre entre le sultan Mohamed V ben Youssef et le Président américain Roosevelt à Anfa, en juin 1943, accentua les revendications nationalistes [6]. Aussi, en 1944, Mohamed V refusa-t-il de ratifier les décisions du résident général et, dans un discours prononcé à Tanger, en avril 1947, il réclama l'indépendance.

La pénurie alimentaire qui touchait le pays, provoqua une grande misère et une forte émigration rurale. La résistance au protectorat prit alors un caractère plus urbain [7]. Après avoir tenté, en vain, de négocier avec la France [8], Mohamed V prononça, en novembre 1952, un discours exigeant l'émancipation politique totale et immédiate du Maroc. Le 20 août 1953, la France déposa Mohamed V, qui fut exilé en Corse, puis à Madagascar, avec ses fils, dont le futur roi Hassan II. Une rupture totale s'instaura dès lors entre le nouveau régime et la population, qui ne reconnut pas la légitimité du sultan mis en place par la France, Mohamed ibn Arafa, un autre membre de la famille Alaouite. Ce refus s'accompagna d'une vague d'agitation et de la constitution d'une armée de libération.

La conjonction des insurrections marocaine et algérienne contraignit Paris, qui choisit de consacrer l'essentiel de son effort militaire à l'Algérie, à engager des négociations avec le sultan Mohamed V. En 1955, à la suite d'actes terroristes, la France se résigna finalement à accepter le retour du sultan au Maroc. Le 2 mars 1956 fut signée une convention qui abolit le traité de Fès et reconnut l'indépendance du Maroc [9]. Après quarante-quatre ans de tutelle étrangère, le Maroc retrouvait son indépendance et son unité.

Mohamed V rentra dans son pays, acclamé comme le libérateur de la nation marocaine. Dès 1958, il annonça des réformes économiques, sociales et politiques, et s'engageait à doter le Maroc, érigé en royaume, d'institutions

4 Le mouvement nationaliste fut influencé par les doctrines réformistes et le panarabisme qui agitaient alors toutes les sociétés musulmanes.

5 En 1937, le Comité se sépara et fut à l'origine de la création du Parti de l'Istiqlal en 1943 et du Parti démocratique de l'indépendance en 1946.

6 Christine Levisse-Touzé, « La contribution du Maroc à la France pendant les deux guerres mondiales », *Défense nationale*, n° 10, Paris, 1999, p. 37.

7 Oppositions rurale et urbaine se rejoignirent après 1950, au moment où le sultan prenait une part prépondérante dans la lutte pour l'indépendance. Le gouvernement français nomma des résidents généraux intransigeants : les généraux Juin (1947-1951) et Guillaume (1951-1954).

8 En 1951, sous la pression des autorités françaises, soutenues par le pacha de Marrakech, Al-Hadj Thami al-Glaoui, surnommé le Glaoui, le sultan Mohamed V fut contraint de renvoyer ses collaborateurs membres de l'Istiqlal.

9 Le statut d'occupation de Tanger fut aboli le 29 octobre 1956. L'ampleur des manifestations populaires obligea également l'Espagne à mettre fin à son protectorat, le 7 avril 1956.

La reproduction non autorisée est un délit. 2009/26 sur http://cairn.info (IP: 41.221.)

permettant une participation directe du peuple à la gestion des affaires publiques. L'indépendance du royaume entraîna dans son sillage la relève contemporaine de la grande armée ismaélienne guidée par les velléités indépendantistes du roi Mohamed V.

Le roi marocain est omniprésent. L'épisode de l'indépendance renforça son statut. Il est, en effet, au cœur de la vie sociale de son pays qu'il s'agisse du domaine religieux, politique, économique ou du champ de la violence légale. Le nom même donné aux forces armées est révélateur du lien d'allégeance avec le monarque puisqu'il s'agit de « Forces Armées Royales ». L'armée marocaine a ainsi cette particularité d'avoir à sa tête un roi. Elle est de fait étroitement liée à un personnage avec ses ambitions et projets propres. Au lendemain de l'indépendance du Maroc, le premier souci du souverain Mohamed V fut de créer un ministère de la Défense nationale et un état-major général qu'il chargea de dresser, dans les délais les plus brefs, le plan de la mise sur pied d'une armée nationale [10].

Il existe certes un ministre délégué à la Défense nationale, mais dans les faits son rôle se limite à celui d'un haut fonctionnaire en charge d'administrés [11]. En effet, depuis la suppression du ministère de la Défense au lendemain du coup d'État de 1972, le roi occupe le sommet de la hiérarchie militaire.

L'étude de la relation qu'entretiennent le roi et son armée doit s'envisager d'un point de vue historique. En effet, afin de saisir au mieux cette connexion, ce regard rétrospectif est nécessaire. Depuis son accession au trône en juillet 1999, Mohamed VI, actuel chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales, rappelle régulièrement à ses hommes, le rôle et la place tenus par son grand-père, Mohamed V, et son père, Hassan II, dans la création et le développement des FAR [12]. Le statut et la place de l'armée ont évolué en

10 « Lyautey avait envoyé à Saint-Cyr, dans les années vingt, un jeune bourgeois fassi du nom d'Ahmed Lyazidi, qui sera par la suite le premier Marocain à occuper les fonctions de ministre de la Défense, au lendemain de l'indépendance. Appartenant à l'Istiqlal, il n'avait guère de pouvoirs face au prince héritier Moulay Hassan qui exerçait les fonctions de chef d'état-major. », Rémy Leveau, *Le sabre et le turban, l'avenir du Maghreb*, Paris, Éditions François Bourin, 1993, p. 216.

11 Ce ministère fut créé par le *dahir* du 8 novembre 1956. le ministre de la Défense est chargé des affaires militaires, qui étaient du ressort du directeur du cabinet militaire du résident-général et du chef de l'état-major sous le protectorat. Il assumait l'organisation des tâches qui allaient être imparties aux Forces Armées Royales, ainsi que la gestion de leur armement, leur instruction, leur ravitaillement, et leurs équipements. Ses attributions s'étendaient à la prise de décisions au sujet des officiers et hommes de troupe, en accord avec le chef de l'état-major et de l'inspecteur général des Forces Armées Royales. Le ministère de la Défense fut supprimé au lendemain du coup d'État de 1972 et ses fonctions échurent à un officier supérieur nommé secrétaire général de l'administration de la Défense nationale, chargé du ravitaillement, de la direction administrative et financière des Forces Armées Royales, ainsi que du fonctionnement de la justice et de la police militaires. Actuellement, c'est un ministre délégué auprès du Premier ministre qui est chargé de l'administration de la Défense nationale. Lire Abdelhak El Merini, *L'armée marocaine à travers l'Histoire*, Rabat, Éditions Dar Nachr El Maarifa, 2000, p. 373.

12 Lors du premier discours prononcé par Mohamed VI à l'occasion du 44e anniversaire des Forces Armées Royales, le 14 mai 2000, le souverain parle de ses aïeuls en ces termes : « [...] en ce jour de fête commémorant le 44e anniversaire de la création des Forces Armées Royales par notre regretté grand-père, feu Sa Majesté

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

fonction de la conjoncture nationale. Deux époques se distinguent : la première débute à l'indépendance avec la création des Forces Armées Royales par le roi Mohamed V et englobe le règne de Hassan II, monarque ayant entretenu une relation chaotique avec son armée. La seconde période s'ouvre avec l'accession au trône de Mohamed VI, symbole de renouveau des Forces Armées Royales dont la mission principale est de relever de véritables défis, lancés notamment par la menace terroriste.

De la création des Forces Armées Royales : l'empreinte de Hassan II

À son retour d'exil, Mohamed V fit de l'armée le domaine de la monarchie. Moulay Hassan, prince héritier, présida à son organisation, consacrant son activité politique à renforcer le rôle de l'institution militaire [13]. Chef des armées, il arbora l'uniforme d'amiral [14], d'aviateur ou de général. Dans les premières années qui ont suivi l'indépendance, les relations entre la monarchie et l'armée ont été confiantes.

Un instrument de contrôle...

Une armée de libération...

La création d'une armée marocaine était implicitement annoncée dans la déclaration commune franco-marocaine du 2 mars 1956 [15], mais s'avéra être difficile dans les faits. D'une part, la situation politique n'était pas clarifiée car même si la France avait reconnu au Maroc le libre exercice de pouvoirs militaires, elle n'en avait pas moins tenu à maintenir, provisoirement, le statut de ses propres troupes dans le pays. D'autre part, l'armée royale, quel que soit son mode de recrutement ou de formation, allait coûter cher à un pays qui devait déjà faire face à de nombreuses et nouvelles obligations d'État.

Symbole d'indépendance et de souveraineté, la constitution de cette armée était nécessaire. Sans elle, le pays ne pouvait s'affirmer politiquement et devenir un acteur de la scène internationale au même titre que les pays colonisateurs.

---

le Roi Mohammed V, que Dieu ait son âme, qui a eu le mérite de jeter les bases de cet édifice inexpugnable. [...] les efforts extraordinaires consentis par notre père vénéré, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, qui a consacré sa vie à l'édification de l'État, des institutions et porte un intérêt particulier aux Forces Armées Royales depuis leur fondation sans ménager aucun effort pour les hisser au niveau escompté. ». Cf. le site Internet du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération marocain : http://www.maec.gov.ma/fr/f-com.asp?num=140&typ=dr.

13 I. William Zartman, *Problems of New Power*, Morocco, New York, Atherto Press, 1964, p. 62-116.

14 Il a été officier sur la *Jeanne d'Arc*. Lire Paul Balta, « Hassan II, du féodal au (presque) libéral », *Confluences Méditerranée*, n° 31, automne 1999, p. 26.

15 Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 207.

La Documentation Française | Reçu le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 192.73.244.36)

Mohamed V avait saisi tout l'intérêt pour son pays d'avoir une armée, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international.

La seule solution était de la demander à la France et à l'Espagne. Chacune des deux nations disposait, tant dans son armée régulière que dans ses forces supplétives, d'unités ou d'éléments marocains, formés à son école et avec ses cadres [16]. Le Maroc pouvait fort bien les utiliser comme base technique et instruite, d'une armée régulière à laquelle aucun des autres éléments armés du pays ne pouvait apporter autant de valeur militaire.

Le prince Moulay Hassan prit les décisions nécessaires en quelques semaines, lorsque, au retour de Madrid, le 15 avril 1956, le Maroc eut l'assurance que l'Espagne, non seulement lui reconnaissait les droits que la France venait de lui rendre, mais encore l'aiderait, comme la France était prête à le faire, dans la mesure des besoins générés par l'indépendance. Dès cette date, il fut décidé qu'une armée régulière de 1 500 hommes serait créée [17].

L'armée royale a su s'adapter à une mission pour laquelle elle n'avait pas été préparée et a répondu parfaitement à ce que son chef, Hassan II, attendait d'elle. Son premier souhait fut que cette armée issue du peuple, à laquelle revenait l'honneur de protéger la patrie, participa activement à l'édification de l'action sociale à travers le royaume. Déjà, sous le règne du monarque Moulay Ismaël, de 1672 à 1727, l'action sociale des soldats dans le domaine des routes, des ponts et de l'édification des villes, fut importante [18].

Ainsi, les efforts prodigués par les Forces Armées Royales ont été particulièrement remarquables, notamment lors des inondations du Rharb, en 1962 [19]. Elles ont assuré une assistance continue aux survivants et aux nombreux sinistrés [20].

... aux fonctions politiques

Les accords franco-marocains de mars 1956 fixent le cadre de la création des Forces Armées Royales : « *Sa Majesté Mohamed V, sultan du Maroc, dispose d'une armée nationale. La France prête son assistance pour la constitution de cette armée.* » [21]. Deux points essentiels ressortent de ce texte : l'armée est l'affaire

16 Les officiers des Forces Armées Royales, créées en 1956 par l'amalgame d'éléments venus des armées française et espagnole, et d'une partie de l'armée de libération, ont été formés à Saint-Cyr, Coëtquidan, Tolède et Meknès.

17 Elle défila à Rabat le 14 mai 1956.

18 Les citadelles de Temara, Skrirat, la casbah de Rabat et les édifices du Haouz de Marrakech en sont un témoignage éclatant.

19 Au cours du mois de mars 1962, alors que des villages étaient complètement isolés et que d'innombrables maisons étaient menacées par les inondations par suite d'abondantes chutes de neige et de pluie, l'aviation militaire a procédé à de nombreux sauvetages dans le Rharb.

20 L'intervention pacifique et humanitaire du contingent marocain au Congo ainsi que l'assistance sociale et fraternelle aux réfugiés d'Algérie sont également notables.

21 Un texte identique règle, en avril 1956, l'intégration de contingents issus de l'armée espagnole.

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

du roi et la France prête un concours privilégié pour assurer la constitution de l'armée nationale.

Les Forces Armées Royales représentèrent, à l'origine, la fusion de troupes d'origine diverse [22], et la mise à l'écart des hommes considérés comme peu sûrs sur le plan de l'allégeance à la monarchie [23]. La fonction politique de l'armée s'est précisée peu à peu.

Sous le couvert d'un apolitisme affiché, elle a soutenu la monarchie sur le plan intérieur contre les dissidences régionales [24]. Pour ce faire, le gouvernement royal créa, en 1961, six régions militaires couvrant l'ensemble du territoire. Leurs sièges étaient respectivement à Rabat, Fès, Oujda, Meknès, Marrakech et Agadir. Chaque région subordonnée à l'état-major général disposait d'un état-major classique et d'unités régionales [25].

L'armée fut alors sollicitée pour fournir des chefs de cercle et des gouverneurs de province. Initialement, elle fut présente dans les régions agitées où il convenait de rassembler sous la même responsabilité les pouvoirs civils et militaires [26].

L'armée a également procuré au royaume, un instrument d'autonomie face à des velléités algériennes d'ordre révolutionnaire appuyées par une armée puissante. En effet, lorsqu'elle doit s'engager en 1963 dans un véritable conflit frontalier avec l'Algérie [27], l'armée marocaine constitue un ensemble efficace qui a doublé ses effectifs depuis l'indépendance. Son comportement sur le terrain

22 L'armée nationale se construit autour d'un noyau dur rassemblant les anciens goums de l'armée française qui avaient participé à la Seconde Guerre mondiale et à la guerre d'Indochine, soit une force d'environ 15 000 hommes. Il faut y ajouter les mellahs de l'ancienne zone espagnole ainsi que des éléments de l'armée de libération marocaine, implantée dans le Rif et le Moyen Atlas. L'allégeance au roi, qui a personnellement négocié l'intégration d'une force de libération, et un recrutement en majorité d'origine berbère, provenant du Rif, du Moyen Atlas ou du Sud, forment les points communs entre ces forces.

23 La mise à l'écart d'individus considérés comme « inaptes » fut importante dans l'armée de libération. Des compensations furent prévues pour ceux qui quittaient le service et en fonction de l'importance politique ou des services rendus, des concessions de lignes de transport, des licences de taxi, ou des places de marchand de gros ou de détaillant furent attribuées par les municipalités ou l'État. Lire Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 207.

24 « Lorsqu'au lendemain de l'indépendance, les partis et les syndicats ont prétendu exercer le pouvoir au nom des masses encore peu présentes, les Forces Armées Royales, associées au monde rural, ont permis à la monarchie de les écarter. », *ibidem*, p. 208.

25 Il faut noter que les unités de réserve générale constituées entre autres par les blindés, l'artillerie, le génie, les transmissions, etc., sont actionnées directement par l'état-major général.

26 « Très vite des secteurs sensibles comme la préfecture de Casablanca, les provinces de Meknès ou d'Agadir sont confiés à des officiers expérimentés comme les généraux Driss Ben Omar ou Ben Larbi ». *Cf.* Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 214.

27 Paulette Brisepierre, « Le Maroc, élément fondamental de sécurité et de stabilité en Afrique du Nord », *Défense Nationale*, n° 10, 1999, Paris, p. 18-27.

© Presses de Sciences Po | Téléchargé le 27/08/2016 sur http://sbs.cairn.info (IP: 91.92.57.2)

rend l'armée populaire et renforce sa cohésion[28]. La « guerre des sables »[29] a contribué à lui fournir une légitimité qui lui faisait défaut face à l'opinion. La population apprécie sa technicité et comprend que l'unité nationale ne peut s'entendre qu'à travers son action sur le terrain. L'armée s'émancipe donc jusqu'à obtenir une certaine autonomie face à la monarchie.

... à contrôler

Le roi Mohamed V avait fait de l'armée un instrument garantissant l'indépendance et la souveraineté du Maroc. Mais l'assurance et la place obtenues par les Forces Armées Royales vont très vite servir les ambitions politiques de certains hauts responsables militaires.

Les dissidences de l'armée

Avec l'accession au trône d'Hassan II[30], de nombreux postes civils, notamment dans l'administration territoriale, ont été confiés aux militaires. L'armée, ayant régulièrement été sollicitée pour des fonctions telles que l'administration des provinces, a également servi à neutraliser les partis et la bureaucratie.

Les années qui suivirent l'investiture d'Hassan II virent éclater des émeutes populaires à Casablanca, Rabat et Fès[31]. En mars 1965, des manifestations d'étudiants furent sévèrement réprimées par le général Oufkir, ministre de

28 En effet, « [...] *les opérations de reprise de contrôle des rébellions provinciales* [...] *ainsi que les secours apportés aux sinistrés du tremblement de terre d'Agadir en 1960, montrent que l'organisation militaire est assez homogène pour faire face aux diverses tâches qui lui sont confiées.* » Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 214.

29 En juillet 1962, au lendemain de la signature des accords d'Évian qui faisaient de l'Algérie un État indépendant, Ferhat Abbas fut évincé du pouvoir et ses engagements pris antérieurement furent considérés comme nuls et non avenus. Ainsi, lorsque le gouvernement marocain s'est tourné vers Alger pour demander la constitution de la commission chargée de régler les problèmes des frontières, promise par Ferhat Abbas, il s'est vu opposer une fin de non-recevoir catégorique. Aussi, en octobre 1963, Hassan II fit-il occuper par de petits détachements symboliques des Forces Armées Royales certains points de garde situés dans la zone désertique qui s'étendait entre la Hamada du Draa et Colomb-Béchar. L'opération s'effectua sans difficulté, aucune unité algérienne n'étant présente. Le gouvernement algérien apprit la nouvelle et ameuta son opinion publique. Des formations de l'Armée de libération nationale débouchèrent dans la région et attaquèrent les troupes marocaines. Mais, l'ALN, plus habituée à la guérilla qu'aux méthodes de guerre classique, fut vite dépassée par l'organisation militaire et l'armement techniquement supérieur de l'armée marocaine. L'opération des Forces Armées Royales fut alors un succès.

30 Mohammed V mourut le 26 février 1961. Son fils Hassan II lui succéda.

31 Dans l'incapacité de former un gouvernement, le leader de l'Istiqlal, Allal al-Fasi, passa à l'opposition en janvier 1963. En juillet 1963, le gouvernement fit arrêter des militants de l'Union nationale des forces populaires, parti d'opposition dirigé par Al-Mahdi Ben Barka, lequel dut fuir à l'étranger. En juin 1965, l'état d'exception fut institué, la Chambre fut dissoute et le roi prit les pleins pouvoirs. En octobre 1965, Ben Barka, condamné à mort par contumace pour complot contre le régime, était enlevé à Paris et secrètement assassiné. Une nouvelle Constitution fut adoptée par référendum, en juillet 1971, malgré l'hostilité de l'Istiqlal et de l'UNFP qui se regroupèrent en un Front de l'opposition et refusèrent de participer aux élections législatives. Lire à ce sujet Pierre Vermeren, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Repères », 2002.

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

l'Intérieur. L'opération de répression des émeutes de Casablanca fit naître un certain malaise. L'armée dont les effectifs sont essentiellement d'origine rurale, reste sensibilisée aux maux dont souffre la société, aux inégalités, à la corruption dont elle rejette la faute sur la classe politique.

La découverte d'un complot contre le roi en mars 1971 donna lieu à 180 arrestations. Deux nouvelles tentatives d'assassinat de Hassan II provoquèrent une sévère répression. Le 10 juillet 1971, les cadets de l'École militaire tentèrent de renverser le roi lors d'une réception dans sa résidence de Skirat et de nouveau, le 16 août 1972, l'avion ramenant de France le roi échappa de justesse aux tirs de l'aviation de chasse marocaine. Compromis dans l'attentat, le général Oufkir fut trouvé mort le lendemain.

Les instigateurs des premiers complots ne souhaitaient pas supprimer la monarchie, mais voulaient forcer le roi à abdiquer. Après avoir assaini le jeu politique, ils envisageaient de gouverner en préservant l'institution monarchique, garante de l'unité du pays.

La scène politique marocaine est restée longtemps dominée par le souvenir et la crainte des coups d'État militaires. En fait, l'échec des militaires est essentiellement dû à la faiblesse de leur légitimité à diriger le pays. « *La conscience du vide politique qu'ils créaient en s'attaquant au roi a entraîné des réflexes d'irrésolution.* »[32]

L'armée et le monde rural sont intimement liés, l'effectif des forces armées étant en majorité constitué par des ruraux. Aussi, les coups d'État ont-ils eu pour conséquence de porter atteinte au monde rural[33] en lui retirant sa fonction de contrepoids face au pouvoir monarchique.

Dès les premières années de son règne, Hassan II fut contraint de jouer la carte de l'autorité et de la répression, afin de contenir les tentatives de renversement dont il fut l'objet. Déjà, alors qu'il était prince héritier, il fit preuve de fermeté à l'égard de l'armée et conseilla à son père – Mohamed V – de rompre avec la tendance progressiste. Ainsi, jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, Hassan II a tenu à réguler les systèmes de communication pour éviter la formation d'une coalition fomentée contre ses intérêts ou sa personne. En effet, le monarque se montra particulièrement vigilant face à la constitution de toute situation de pouvoir, que ce soit dans l'administration, le secteur privé ou l'armée. Aussi, la communication entre les divers secteurs ne put-elle s'établir que par son intermédiaire.

32 Rémy Levau, *op. cit.*, p. 52.

33 La plupart des officiers engagés dans les coups d'État appartenaient à de vieilles familles caïdales et avaient servi dans l'armée française. Lire Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 60.

Document téléchargé le 13/12/2016 sur www.cairn.info (IP: 194.254.61.37)

L'attentat du Boeing en 1972, en particulier, brisa la confiance entre le roi et l'armée, mais les militaires restent toujours présents. Hassan II reprit l'initiative et relança la démocratisation en lui fournissant de nouveaux enjeux.

Le renforcement du pouvoir royal

Paradoxalement, la peur des militaires a aidé Hassan II à maintenir un jeu politique limité au *Makhzen*[34], en contrôlant l'opposition, en neutralisant les syndicats et en faisant du champ économique un des enjeux majeurs du politique[35]. De fait, le système politique marocain a longtemps vécu sous la hantise et la fascination des militaires[36].

À partir de 1973, le souverain, en habile politique, comprit la nécessité d'assouplir son pouvoir, d'autant que « *paradoxalement* [les] *complots prouvent la réussite de l'intégration de l'institution militaire* »[37].

Le conflit avec l'Algérie renforça le rôle de la monarchie comme symbole d'unité nationale, mais il la plaça également dans une situation de dépendance à l'égard de l'armée, qui accepte l'idée de soutenir la monarchie mais craint les critiques parlementaires.

En effet, la mort de Franco en 1975 a réintroduit la question du Sahara sur l'agenda politique en permettant un désengagement de l'Espagne. Le roi Hassan II, chef suprême des armées, saisit l'occasion afin de relancer une politique saharienne active qui lui assura un consensus solide pour plusieurs années.

Malgré l'accord existant entre le Maroc et la Mauritanie, l'Algérie appuya les revendications à l'indépendance du Front Polisario[38]. « La Marche Verte » en novembre 1975 marquant l'entrée du Maroc au Sahara occidental fut l'occasion d'un grand mouvement de mobilisation populaire autour de l'islam et de la monarchie[39].

34 Le *Makhzen* est le nom donné aux réseaux patrimoniaux liés au pouvoir.

35 Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 60.

36 John Waterbury, « La légitimation du pouvoir au Maghreb, protestation et répression », *Annuaire d'Afrique du Nord*, Paris, CNRS éditions, 1977, p. 410-422.

37 Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 217.

38 « Profitant de l'incertitude pesant sur la valeur des liens coutumiers, un certain nombre de Sahraouis, élevés également dans les universités marocaines et françaises et imprégnés des idéologies socialistes et "progressistes", considérèrent que le Sahara occidental n'avait pas de lien juridique avec le Maroc, "État féodal et rétrograde", et prônèrent l'indépendance et l'instauration d'un État socialiste. Ce mouvement prit rapidement le nom de Front Polisario (tiré de Front de libération de Segiuet El Amra et du Rio de Oro*) qui absorba les différents autres courants ou mouvements parallèles ». Cf.* J.-F. Daguzan, *Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Paris, Éditions Publisud, 1999, p. 57.

39 Cette marche eut un impact extrêmement fort à l'intérieur du pays, dans la mesure où toutes les forces politiques, y compris celles de l'opposition, hormis l'UNFP, se placèrent aux côtés du monarque. Par contre, cette question entraîna une crise profonde entre le Maroc et l'Algérie, qui apporta son soutien au mouvement sahraoui.

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

L'affaire du Sahara permit au roi, après les complots, de réintégrer l'armée dans la communauté nationale et de lui trouver une occupation jugée peu dangereuse politiquement [40]. Cette réhabilitation passa par l'augmentation des crédits et des effectifs militaires.

Mais les frictions avec le Palais se multiplièrent lorsqu'il fallut, au début, obtenir du roi en personne, chef suprême de l'armée, l'autorisation de riposter aux attaques du Polisario. Ce dysfonctionnement peut être expliqué par le statut particulier du roi au sein des forces armées. Il est à la fois le premier dirigeant politique du pays avec les responsabilités et les occupations que cela induit, tout en désirant assumer pleinement son rôle de chef suprême des armées. Ces malentendus entre les hommes sur le terrain et leur chef ont conduit ce dernier à revoir leur relation. Aussi, ce type d'autorisation, mis en cause, fut-t-il limité au seul droit de suite.

Il est devenu de plus en plus difficile à l'Algérie de soutenir seule le poids de la guerre, après le retrait de la Libye en 1984 et la baisse des ressources pétrolières en 1986. L'Algérie n'effrayait plus autant que dans le passé [41]. Ainsi, dès 1975, avec la guerre du Sahara occidental qui a exigé la reconstitution d'une armée nombreuse, apte à faire face à une guérilla, les Forces Armées Royales se sont forgées une identité autour de cette question, demeurant la clé de voûte du système et son ultime recours.

Depuis, l'armée marocaine est engagée dans une reconversion difficile de ses matériels [42] et de ses objectifs. Elle réduit ses effectifs et ajuste ses missions en vue d'une opposition aux islamistes. Les principaux problèmes se situent à présent sur le plan intérieur, dans le domaine du contrôle des révoltes urbaines et de la lutte contre les mouvements islamistes.

L'accession au pouvoir de Mohamed VI a promis des réformes sociales, économiques et même militaires. La jeunesse du monarque, sa proximité – toutefois relative – avec son peuple, son ouverture affichée, dont la preuve la plus marquante fut la retransmission télévisée de son mariage avec une femme « du peuple », annonce une nouvelle ère dans la manière de diriger le pays et *a fortiori* les Forces Armées Royales.

40 Rémy Leveau, *op. cit.*, p. 236.

41 Elle a même eu tendance à servir de modèle. Ainsi, pendant la première guerre du Golfe, plusieurs centaines de militaires marocains stationnés au Sahara, ont déserté en Algérie pour tenter de se rendre en Irak. Mais ces derniers ont été remis aux autorités marocaines qui ont procédé à des exécutions. Ces événements sont le témoignage de la détérioration des rapports entre la monarchie et l'armée.

42 L'Aviation comprend un escadron de chasse, notamment doté de MIG russes, et un escadron d'entraînement, transport, liaison. La Marine dispose de deux escorteurs et d'une vedette garde-côtes. L'armée – terre, air, mer –, proprement dite, compte 35 000 hommes, les forces auxiliaires, 20 000 hommes et la gendarmerie, 2 000 hommes.

Document téléchargé depuis www.cairn.info (IP: 93.27.120.130) | Téléchargé le 13/12/2016 sur http://www.cairn.info (IP: 93.27.120.130)

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

Le renouveau incarné par Mohamed VI[43]

« [La constitution des Forces Armées Royales] *a constitué le premier symbole de la souveraineté nationale après l'indépendance, obtenue sous l'ère de notre regretté grand-père feu Sa Majesté Mohamed V, Que Dieu ait son âme. Nous enregistrons également avec considération et respect les réalisations grandioses accomplies par cette institution sous le règne de notre regretté père, feu Sa Majesté Hassan II, Que Dieu l'ait en Sa Sainte miséricorde.* »[44]

Le règne de Hassan II a été marqué par la rigueur avec laquelle le monarque dirigea le pays. L'institution militaire avait perdu la place importante qu'elle obtint au lendemain de l'indépendance. La conjoncture internationale et les ambitions politiques du roi lui permirent de regagner une légitimité. Le début des années quatre-vingt-dix fut marqué par une volonté de démocratisation qui a conduit les analystes politiques à parler de la fin « des années de plomb ». Mais cette libéralisation fut contrôlée jusqu'à l'accession au trône de son fils, Mohamed VI, qui a promis une modernisation accélérée du pays, accompagnée d'un développement des politiques sociales.

Une accession au pouvoir riche de promesses

En juillet 1999, suite au décès de son père, le prince Sidi Mohamed fut intronisé sous le nom de Mohamed VI. Avec l'instauration du Protectorat, en 1912, et l'accession à la souveraineté internationale en 1956, la mort du roi Hassan II, au terme d'un règne de trente-huit ans, marque l'histoire du Maroc au XXe siècle.

Un parcours tourné vers l'international

Mohamed VI est né le 21 août 1963 à Rabat. Dès l'âge de quatre ans, il suit l'enseignement de l'École coranique du Palais royal. En tant que prince héritier, il remplit des missions de représentation à l'étranger. Très tôt, il fut amené à côtoyer les plus grandes personnalités politiques de son temps. Le 6 avril 1974, alors âgé de dix ans, il représenta son père à l'office religieux célébré à la cathédrale « Notre-Dame de Paris » à la mémoire du Président français, Georges Pompidou. Durant l'été 1980, sa tournée africaine lui permit

43 Conformément à l'article 20 de la Constitution de 1996 qui stipule que « *La Couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent de père en fils aux descendants mâles en ligne directe et par ordre de primogéniture* [...] ».

44 « L'ordre du jour adressé aux Forces Armées Royales par Sa Majesté le Roi, Mohamed VI, Chef Suprême et Chef d'État-major Général des Forces Armées Royales », le 14 mai 2002. Texte en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : http://www.maec.gov.ma/fr/f-com.asp?num=229&typ=dr.

de rencontrer différents chefs d'État dont Léopold Sedar Senghor au Sénégal et Félix Houphouët Boigny en Côte-d'Ivoire. En 1983, il présida la délégation marocaine aux travaux du septième sommet des pays non-alignés à New Delhi, en Inde, puis à la dixième conférence franco-africaine à Vittel.

Il bénéficia d'une formation universitaire en droit et sciences politiques. En 1988, il effectua un stage à Bruxelles auprès de Jacques Delors, alors président de la Commission européenne. En 1993, il obtint le titre de docteur en droit, délivré par l'université Sophia Antipolis de Nice, avec une thèse dont le sujet porte sur *La coopération entre la Communauté économique européenne et l'Union du Maghreb arabe.*

Dans le domaine sportif, il fut nommé par son père, président du comité d'organisation des neuvièmes Jeux méditerranéens de Casablanca en 1982, puis président de la commission chargée de l'organisation des sixièmes Jeux panarabes de 1985.

En ce qui concerne sa carrière militaire, il fut nommé par son père, Coordinateur des bureaux et services de l'état-major général des FAR en 1985[45] – fonction qui a fait de lui le numéro deux de l'armée après Hassan II –, et promu au grade de général de division, le 12 juillet 1994. En tant que Coordinateur des bureaux et services de l'EMG des FAR, le roi Mohamed VI a pu « *suivre de près* [la] *marche* [des FAR], *en veillant à* [leur] *assurer formation, encadrement et équipement et en œuvrant avec détermination à hisser* [leur] *niveau au rang qui sied à la renommée de ce pays paisible.* »[46]

Les velléités sociales de « M. VI »

Dès sa prise de pouvoir, Mohamed VI, surnommé « M. VI » ou le « roi des pauvres » en raison de ses préoccupations sociales, représenta pour les Marocains, un immense espoir de changement et de modernisation. Cette révolution dans la conscience collective s'est matérialisée par l'annonce faite par le nouveau roi, d'« un concept d'autorité » pouvant être qualifié de moderne au regard de l'histoire du pays. Ainsi, lors d'un discours, rendu célèbre par la presse marocaine, et prononcé le 12 octobre 1999, Mohamed VI promit d'associer la population aux décisions la concernant, de mettre l'administration

45 Mohammed VI est reconnaissant de cette nomination et y fait référence lors de son premier discours prononcé à l'occasion du 44e anniversaire des Forces Armées Royales: « Le meilleur témoignage de cet intérêt est notre désignation, par le regretté Souverain, en 1985, en tant que Coordinateur des Bureaux et Services de l'État-major Général des Forces Armées Royales [...] ». Texte du discours en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc: http://www.maec.gov.ma/fr/f-com.asp?num=140&typ=dr.

46 *Ibidem.*

Document téléchargé le 13/08/2015 sur www.cairn.info (IP: 5...)

au service de l'intérêt général, de privilégier le droit et la conciliation, de définir les devoirs, les obligations et les libertés de chacun[47].

La création de la Fondation Mohamed VI, au titre d'organisation non gouvernementale, participe de cette ligne de conduite propre au souverain et a pour objectif de réduire la fracture sociale par ses œuvres caritatives.

La volonté de transparence dans les affaires étatiques et administratives souhaitée par Mohamed VI se traduit également dans la sphère privée du monarque. En effet, en révélant l'identité de son épouse et en la présentant publiquement, il a rompu avec une tradition de secret entourant le mariage des sultans. Ce geste a été interprété par plusieurs observateurs comme un signe de modernité. D'autres analystes ont vu en cet événement l'annonce d'un changement de la condition de la femme marocaine et prédisent un impact considérable sur le fonctionnement de la société. Ce fut effectivement le cas avec le vote récent d'un nouveau Code de la famille, entré en vigueur en janvier 2004[48].

Des défis politiques à relever

La non-reconduction de Driss Basri dans ses fonctions de ministre de l'Intérieur constitua un signe, symbolique mais très fort, d'une réelle volonté de renouveau[49]. Mais c'est surtout dans le domaine militaire que Mohamed VI a souhaité intervenir et remplir son rôle de chef suprême des Forces Armées Royales, en vertu de l'article 19 et 30 de la Constitution de 1996[50].

47 « Nous voudrions à cette occasion expliciter un nouveau concept de l'autorité et de ce qui s'y rapporte, un concept fondé sur la protection des services publics, des affaires locales, des libertés individuelles et collectives, sur la préservation de la sécurité et de la stabilité, la gestion du fait local et le maintien de la paix sociale. Cette responsabilité ne saurait être assumée à l'intérieur des bureaux administratifs qui doivent, au demeurant, rester ouverts aux citoyens, mais exige un contact direct avec eux et un traitement sur le terrain de leurs problèmes, en les associant a la recherche des solutions appropriées. Notre administration territoriale se doit d'axer son intérêt sur des domaines qui revêtent désormais une importance particulière et un caractère prioritaire, telles la protection de l'environnement et l'action sociale, et de mobiliser tous les moyens pour intégrer les couches défavorisées au sein de la société et assurer leur dignité ». Extrait du discours prononcé par Mohamed VI, devant les responsables des régions, wilayas, préfectures et provinces du royaume, cadres de l'administration et représentants des citoyens, à Casablanca, le 12 octobre 1999. Texte du discours accessible en ligne sur le site internet du ministère de la Communication marocain : http://www.mincom.gov.ma/french/generalites/samajeste/mohammedVI/discours/1999/casa1210.htm.

48 Cette réforme de la *Moudawana* place la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux, pose de sévères conditions à la polygamie et à la répudiation, et porte à 18 ans au lieu de 15 ans, l'âge légal du mariage des femmes.

49 Mohamed VI *« a acquis un regain de popularité [en 1994], lorsque, prince héritier, il prit ombrage de l'attitude du très influent ministre de l'Intérieur, Driss Basri, personnage aussi admiré par les uns que craint et haï par les autres, homme qui incarne l'autoritarisme du vieux système makhzénien [...]. Mais, il ne sera pas facile d'affaiblir cet inamovible ministre qui a fait toute sa carrière au sein du ministère de l'Intérieur : directeur de cabinet du colonel Dlimi, qui dirigeait alors la Sûreté nationale, puis secrétaire d'État à l'Intérieur en avril 1974, puis ministre de l'Intérieur depuis près de vingt ans »*, écrit Abderrahim Lamchichi, *op. cit.*, p. 10.

50 L'article 19 de la Constitution stipule que : « [Le Roi] *garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques.* [...] » et l'article 30 précise que : *« Le Roi est le Chef*

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

La réorganisation des Forces Armées Royales

Lors de son premier discours prononcé le 14 mai 2000, à l'occasion du 44e anniversaire des Forces Armées Royales, Mohamed VI insiste sur la nécessité d'« *améliorer les capacités de* [ses] *cadres supérieurs militaires en les dotant des moyens scientifiques et techniques et du savoir afin qu'ils puissent suivre l'évolution que* [le Maroc vit] » et annonce « *la création à partir du mois d'octobre* [2000] *de la Faculté royale des études militaires supérieures* [qui] *concrétisera cette ferme volonté* »[51].

Mohamed VI rappelle également l'importance qu'il accorde à la situation sociale des militaires retraités et à l'occasion de l'ordre du jour adressé aux FAR, le 14 mai 2002, il ordonne à cet effet, « *la réactivation de la Fondation Hassan II pour les anciens militaires et anciens combattants et les orphelins des martyrs, dans l'objectif de maintenir les liens solides et de solidarité qui existent entre les couches sociales.* [52] »

En tant que chef d'état-major des FAR, Mohamed VI dut s'imposer aux plus hauts responsables de cette institution[53]. La direction de la Sécurité du territoire dépend désormais du roi et non plus du ministre de l'Intérieur. Dans les premiers mois qui suivirent l'accession au pouvoir du roi, elle fut confiée à un gendarme, le général H. Laânigri, homme de confiance de Mohamed VI, réputé pour sa rigueur et son intégrité[54]. Mais ce gendarme fut ensuite nommé à la Sûreté nationale, confirmant ainsi une tendance de l'époque Hassan II. En effet, c'est le troisième militaire, après A. Dlimi et M. Ouazzani, qui se retrouve à la tête de la direction générale de la Sûreté nationale.

Au sein de l'armée, le monarque a conservé deux piliers du régime de Hassan II : le général H. Benslimane[55], commandant de la gendarmerie royale depuis 1972, et le général A. Bennani, commandant de la zone militaire Sud qui recouvre le Sahara occidental depuis 1983. Signe de la confiance que leur accorde le roi, ces deux hommes ont été promus en août 2000, généraux de corps d'armée, grade qui n'existait pas auparavant. L'armée a été remise en

Suprême des Forces Armées Royales, Il nomme aux emplois civils et militaires et peut déléguer ce droit. »

51 Discours en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc : http://www.maec.gov.ma/fr/f-com.asp?num=140&typ=dr.

52 « L'ordre du jour adressé aux Forces Armées Royales par Sa Majesté le Roi, Mohamed VI, Chef Suprême et Chef d'État-major Général des Forces Armées Royales », le 14 mai 2002. Texte en ligne sur le site du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération : http://www.maec.gov.ma/fr/f-com.asp?num=229&typ=dr.

53 Abderrahim Lamchichi, *op. cit.*, p. 10.

54 « Bien que son nom soit généralement associé à la nouvelle ère, l'homme est un vieux routier de l'armée. Il est le gendarme qui aurait cueilli le pilote Kouira qui s'était éjecté en lançant son F5 contre le Boeing royal en 1972 », explique Le Journal Hebdo. Voir le site internet : http://www.lejournal-hebdo.com/article_print.php3?id_article=3251.

55 Ancien gouverneur et natif d'El Jadida, le général Hosni Benslimane a pris de l'envergure après les deux coups d'État de 1971 et 1972. Il fut chargé par Hassan II de moderniser la gendarmerie afin de pouvoir contrôler l'armée. Il accomplit cette mission en imposant ce corps et en le dotant de moyens très importants.

La découverte | Téléchargé le 08/08/2014 sur http://www.cairn.info (IP: 41.250.57.210)

selle par Mohamed VI, après avoir été tenue à l'écart par Hassan II, depuis les tentatives de coup d'État dont il avait été victime. Une année après son intronisation, le jeune monarque assistait à des manœuvres militaires, ce qui ne s'était pas fait depuis trente ans.

L'armée ne représente plus une menace pour le monarque. Ses officiers supérieurs, formés dans les grandes écoles militaires occidentales, sont modernes et professionnels. Ils parlent le même langage que le roi et adhèrent fortement au renouveau qu'il incarne. Le limogeage du célèbre ministre de l'Intérieur a permis à Mohamed VI de nommer à ce poste un homme de terrain, Ahmed Midaoui, ancien directeur de la Sûreté nationale, autrefois écarté par Driss Basri[56]. Cette décision a bien été accueillie par les militaires, d'autant plus que Hassan II avait organisé l'ascension de cet homme afin de contrer ses généraux rebelles.

Mohamed VI poursuit la mission de ses aïeuls, notamment en matière d'infrastructures. En effet, au lendemain de l'indépendance, le roi Mohamed V créa la Marine royale pour veiller à l'intégrité des eaux territoriales et du littoral national[57]. Sous le règne de Hassan II, « *elle fut dotée d'un potentiel naval adapté aux réalités nationales et d'infrastructures indispensables à sa mise en condition* »[58]. Cet effort est poursuivi par Mohamed VI. Il a abouti à la création de l'aéronavale.

De plus, la Commission internationale d'histoire militaire a tenu son congrès annuel à Rabat, en août 2004. Il s'est déroulé sous le « Haut Patronage de Sa Majesté le Roi »[59]. Créée par Hassan II, le 22 octobre 1996, la Commission marocaine d'histoire militaire a été instituée par le *dahir* promulgué, le 3 mai 2000, par Mohamed VI. Le souverain a ainsi réaffirmé l'intérêt profond qu'il accorde à l'histoire militaire[60].

56 Dominique Lagarde et Barrada Hamid, « Mohammed VI, un roi moderne », *L'Express* du 18 novembre 1999.

57 La position géographique du Maroc, bordé au nord par la mer Méditerranée et à l'ouest par l'océan Atlantique, lui imposa tout au long de son histoire, d'intégrer la marine de guerre dans son dispositif de défense. Les équipements portuaires et les arsenaux furent développés. La mise en place d'un ministère de la Mer, chargé des Affaires étrangères témoigna de la place qu'occupèrent les affaires maritimes dans la politique extérieure du Maroc. Le *Chebec* symbolise l'importance de la mer pour le Maroc. Ce navire de guerre marocain, construit au chantier naval de Salé vers la fin du XVII[e] siècle, est resté réputé pour sa rapidité, sa puissance de feu et sa facilité de manœuvre. Lire M'Barek el Mouatani, « Renaissance de la Marine royale marocaine depuis l'indépendance jusqu'à nos jours », *Revue Historique des Armées*, n° 235, Paris, 2004, p. 36-37.

58 M'Barek el Mouatani, *op. cit.*, p. 37.

59 Le thème du congrès : « Aspects économiques de la défense à travers les grands conflits », fut choisi par le roi.

60 Depuis le 25 août 1997, la Commission marocaine d'histoire militaire est membre de la Commission internationale d'histoire militaire, affiliée à l'Organisation des sciences historiques de l'UNESCO. La CMHM compte parmi ses membres, des académiciens, des universitaires, des officiers des Forces Armées Royales et des experts en histoire militaire. Elle aspire à la mise en œuvre d'une stratégie à même de réhabiliter le patrimoine militaire marocain. La CMHM est présidée par un officier général et comprend quinze membres

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

La place des Forces Armées Royales dans la lutte antiterroriste

L'implantation des mouvements islamistes au Maroc date des années soixante. La vie politique et intellectuelle de l'époque fut dominée à la fois par la gauche nationaliste et socialiste et par la concurrence entre le Palais et le parti de l'Istiqlal à propos de la place de l'islam dans la vie publique. L'influence des mouvements islamistes fut alors limitée mais ceux-ci jouèrent un rôle politique non négligeable dans le milieu estudiantin dès le début des années soixante-dix. Le pouvoir les a même utilisés dans le but de réduire l'importance de la gauche socialiste et de l'extrême gauche marxiste léniniste[61].

La position royale vis-à-vis des mouvements islamistes a varié : elle a permis l'impulsion de départ, puis privilégié une forte répression lorsque des radicaux ont tenté de remettre en cause la légitimité monarchique, pour enfin adopter une relative tolérance des mouvements modérés[62].

Face à l'islamisme, le Maroc a donc nuancé sa stratégie. L'évolution démocratique fut autant nécessaire que la prise en compte de la diversité des courants islamistes. Ainsi, le Maroc d'Hassan II a exclu du système politique les courants islamistes les plus violents et les plus radicaux au profit des mouvements modérés. La préoccupation principale du pouvoir fut d'encadrer la prédication religieuse – *da'wa* – en s'assurant les services d'un islamisme modéré et apolitique.

Hassan II mit en avant son titre de « Commandeur des croyants »[63] qui lui permettait en plus d'être imam, de s'assurer une légitimité religieuse nécessaire pour fédérer le peuple marocain. Le monarque prit également diverses mesures, en alternant tradition et modernité. Ainsi, la ville de Casablanca, principal foyer d'agitation urbain, fut rénovée et vit s'édifier sur sa côte maritime, la mosquée Hassan II[64] à laquelle fut annexé un vaste complexe religieux et culturel[65]. Les événements du 16 mai 2003 ont prouvé que ces actions ne

nommés par le roi. Lire l'article du colonel Brahim Hibbi, « L'histoire militaire, l'apport marocain », *L'Espace Marocain*, n° 44, Rabat, juillet 2004, p. 6-7.

61 La Constitution marocaine ne permettant pas l'existence de partis politiques islamiques en raison du caractère religieux de la légitimité monarchique, les islamistes se regroupent alors en associations.

62 Cette acceptation est cependant limitée par la création en janvier 1980 d'un Haut Conseil des Ulémas, présidé par le roi Hassan II. Son objectif est de définir l'orthodoxie et de veiller à la conformité des prêches du vendredi dans les mosquées avec l'idéologie politico-religieuse officielle et avec les orientations fondamentales du régime.

63 Ce titre est purement symbolique puisqu'il ne figure pas dans le texte initial de la Constitution de 1962. Il y a été ajouté avec l'accord des partis et l'appui personnel d'Allal al Fassi. Au moment où le roi se souciait de donner une légitimation à la monarchie par le suffrage, les représentants des partis réintroduisirent le droit divin parmi les instruments du pouvoir.

64 La mosquée Hassan II, dont le minaret est le plus haut au monde, fut construite grâce à une souscription populaire et inaugurée le 30 août 1993. Elle symbolise la dimension spirituelle du Maroc et est l'emblème d'un islam moderne et modéré.

65 Paul Balta, *op. cit.*, p. 32.

La Documentation Française | Téléchargé le 13/08/2015 sur http://www.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

suffisent pas à empêcher la montée en puissance de mouvements extrémistes dans les banlieues de la capitale économique du pays.

Déjà, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, de nouveaux mouvements islamistes sont devenus plus visibles et jouent un rôle de plus en plus important[66]. Le radicalisme islamiste se nourrit des frustrations sociales et culturelles, mais il peut s'appuyer aussi sur les franges modernistes de la société.

Les attentats du 16 mai 2003 encouragent le Maroc à choisir sa voie entre tradition et modernité, ce débat opposant principalement modernistes et islamistes. La première réaction du roi Mohamed VI fut de décréter « la fin du laxisme »[67].

Dans le mois ayant suivi les attentats de Casablanca, une réunion fut organisée au Cabinet royal entre les différents responsables de la sécurité nationale et rassembla six généraux : H. Benslimane, chef de la gendarmerie, H. Lâanigri, alors directeur de la direction de la Sûreté nationale, L. Belbachir, en charge du Cinquième Bureau[68], A. Harchi, à la tête de la direction générale des Études et de la Documentation[69], A. Bennani, chef de la zone Sud et A. Kadiri, inspecteur général des FAR. Le but de cette rencontre fut de proposer au souverain une refonte des différents services de sécurité militaire et civile. En effet, différents éléments de l'enquête sur les attentats terroristes de Casablanca ont révélé l'implication de militaires[70]. Il a été décidé la transformation du Cinquième Bureau en Bureau de la sécurité militaire dont la mission sera l'identification des éléments proches des mouvements salafistes, et leur révocation, sous le contrôle étroit de Mohamed VI[71].

66 Par exemple, le groupe *Al Badil al Hadari* – alternative civilisationnelle – de Mohamed Regala et Mostafa Moatassim et le *Haraka Minajli Ouma* – Mouvement pour la Communauté – de Mohamed Merouani sont proches de la gauche.

67 « Depuis cette date, 4 500 suspects ont été interpellés, 2 000 d'entre aux présentés à la justice et un peu plus d'un millier ont fait l'objet de condamnations », écrit Dominique Lagarde (« Le quinquennat du roi », *L'Express* du 2 août 2004).

68 Il existe quatre bureaux dépendant des Forces Armées Royales, en plus de l'état-major général. Le Deuxième Bureau donc est un des plus sensibles puisqu'il s'occupe des renseignements de l'armée. Le Troisième Bureau est incontestablement le plus important de tous. Il est en effet chargé de la coordination interarmées. Le Quatrième Bureau traite de l'achat et de la distribution de tout le matériel. Enfin, le Cinquième Bureau est responsable de la sécurité militaire.

69 Son appellation ne l'indique pas, mais la direction générale des Études et de la Documentation sous le contrôle étroit du roi, a en charge l'espionnage à l'extérieur du royaume, le suivi des activités des Marocains résidant à l'étranger et la coopération avec les services étrangers sur des questions communes, telles que le terrorisme, la drogue, l'émigration clandestine.

70 Les enquêteurs ont découvert que les kalachnikovs volées dans la caserne de Taza par un soldat devaient être utilisées dans des attentats terroristes. De plus, plusieurs suspects dans la nébuleuse terroriste sont d'anciens militaires. Voir l'article « Les FAR en mutation ? », Le Journal Hebdo, accessible sur le site internet : http://www.lejournal-hebdo.com/article.php3?id_article=3252.

71 Une centaine de soldats, quatre-vingt-six sous-officiers et quelques officiers auraient été limogés de l'armée au cours de l'année 2003. Les différentes unités des FAR sont appelées à faire face à toute forme d'islamisme. Des militaires ont dû s'expliquer concernant des membres de leurs familles identifiés comme

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

Face à la menace islamiste, l'armée peut être à la fois un recours et une menace pour les dirigeants. En effet, l'hypothèse d'une alliance, à long terme, entre une fraction de l'armée et certains courants islamistes, en cas de crise grave, ne saurait être écartée. Les militaires restent sensibles aux maux dont souffre la population et peuvent adhérer aux discours radicaux. Le Maroc reste marqué par la grande précarité sociale de sa population. Le fossé entre riches et pauvres ne cesse de s'élargir. Le chômage touche officiellement, dans les villes, plus de vingt pour cent de la population active dont en majorité des jeunes de banlieues et des quartiers défavorisés. Ces Marocains vivent au-dessous du seuil de pauvreté, avec moins d'un euro par jour[72]. Tout l'enjeu du règne de Mohamed VI sera de parvenir à concurrencer les islamistes sur le terrain de la bienfaisance.

Les Forces Armées Royales peuvent, à ce niveau, constituer un rempart contre la menace islamiste. L'islamisme se développe en dehors de la scène politique au profit de la sphère privée, en développant les méthodes de l'action sociale et éducative et en profitant des carences des politiques étatiques. En effet, lors des catastrophes naturelles que le Maroc a subies ces dernières années telles que les inondations ou les séismes, les premiers secours aux populations sinistrées furent apportés par des organismes islamiques. Derrière leurs œuvres caritatives, se cache une mission bien précise : faire du prosélytisme religieux.

Donc, si l'armée est systématiquement utilisée pour des missions de protection civile, et elle en a les moyens techniques et humains, l'action de l'État sera plus visible.

Mais surtout, en tant que vingt-troisième roi de la dynastie alaouite, Mohamed VI hérite d'un système monarchique immuable au sein duquel, le *makhzen* reste solide. En effet, au sein de cette monarchie constitutionnelle, un pouvoir s'est construit autour du Cabinet royal et des conseillers du roi : le néo-*makhzen*[73] assimilé au clan familial, les Alaouites. Ceux-ci détiennent le pouvoir réellement et tranchent en dernière instance sur les problèmes les plus importants. L'administration dite moderne joue les paravents et ne bénéficie que d'un pouvoir limité. Le principal défi à relever est de parvenir à

proches de mouvements islamistes. Les divisions de l'armée marocaine basées dans la zone Sud sont les plus touchées par cette campagne, un rapport indiquant que les troupes stationnées depuis une vingtaine d'années dans le Sud marocain seraient les plus réceptives aux thèses islamistes. Voir l'article « Les FAR en mutation ? », *op. cit.*

72 « Pour la deuxième fois depuis le début de son règne, le roi a consacré cette année [...] *une très large partie de son discours du Trône à la question des bidonvilles et de l'habitat insalubre, "qui constituent une atteinte à la dignité du citoyen et une menace à la cohésion du tissu social"* ». *Cf.* Dominique Lagarde, « Le Maroc face à l'islam d'en bas », *L'Express* du 11 septembre 2003.

73 La tradition du *makhzen* – réseaux patrimoniaux liés au Palais – a été modernisée avec la transformation de la forme de l'État et de l'espace qu'il contrôle. Le sultan est devenu roi depuis l'indépendance et acquiert une double légitimité : à la fois religieuse en tant que chef spirituel, et contractuelle.

La documentation Française | Téléchargé le 13/08/2020 sur https://www.cairn.info (IP: 41.250.2.21)

concilier les exigences d'une modernité nécessaire et ce système « makhzénien », héritage du passé.

Enfin, les rapports avec l'Algérie ne s'amélioreront qu'avec la résolution du conflit du Sahara occidental. Mais, le retrait marocain de ce territoire, dans lequel le Maroc a énormément investi tant psychologiquement que financièrement, risquerait de déstabiliser une armée forte de près de vingt mille hommes dont l'entretien pèse fortement en terme budgétaire. En réduisant l'effectif militaire, Mohamed VI risquerait d'affaiblir l'influence de l'armée. Cette tentative consisterait en un exercice périlleux sachant que l'armée, après les velléités putschistes des années soixante-dix, s'est forgée une identité autour de la question du Sahara occidental. L'armée reste sans doute la clé de voûte du système et l'ultime recours [74].

La situation du roi marocain n'est pas sans rappeler celle du souverain jordanien. En effet, selon l'article 32 de la Constitution jordanienne, le roi est le commandeur suprême des forces de l'armée de terre, de la Marine et de l'armée de l'air. Il a le pouvoir de déclarer la guerre, de conclure la paix et de signer les traités.

Les parcours personnels des princes Mohamed VI et Abdallah II sont similaires. Ils ont bénéficié d'une éducation islamique, d'une formation universitaire à l'étranger et ont eu une carrière militaire conséquente.

Le roi Hussein, décédé en 1999, a exercé un contrôle étroit sur les forces armées et a assuré divers commandements de l'armée de terre à plusieurs occasions. Son fils aîné lui a succédé sur le trône et a pris les commandes des forces armées. Né en 1962, le roi Abdullah II a reçu une éducation islamique, a été formé dans une école britannique et bénéficia d'un enseignement secondaire aux États-Unis. Il intégra en 1980 l'Académie militaire royale de Sandhurst au Royaume-Uni et fut nommé sous-lieutenant en 1981. À son retour en Jordanie, il rejoint les forces armées jordaniennes et en tant que capitaine, il commande une compagnie dans la 91e brigade blindée. Durant sa carrière militaire, il a occupé divers postes dont le commandement des forces spéciales royales et des opérations spéciales. En 1992, il devient commandant de bataillon du 2e régiment blindé de cavalerie et en 1993, il est promu au rang de colonel. Il commande à nouveau les forces spéciales en 1994, avec le grade de général de brigade. En 1996, il réorganisa les forces spéciales et certaines unités d'élite. Enfin, en 1998, il accède au titre de major-général [75]. Le roi Abdallah II a rempli également des missions de représentation officielles en remplacement de son père. Prince à la naissance en vertu de l'arrêté royal du 1er avril 1965, il fut proclamé officiellement souverain du royaume hachémite de Jordanie, le 24 janvier 1999.

74 Abderrahim Lamchichi, *op. cit.*, p. 19.

75 Pour plus de précisions, se rendre sur le site Internet du roi : http://www.kingabdullah.jo/

La Documentation française | Téléchargé le 13/08/2026 sur https://shs.cairn.info (IP: 41.92.57.210)

Le nouveau roi suit la voie politique tracée par son père en œuvrant pour l'établissement d'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Son défunt père lui a également légué le projet d'approfondir le pluralisme **démocratique et politique en Jordanie en assurant la croissance économique et le développement social, et dont l'objectif est l'amélioration du niveau de vie de son peuple. Ce dernier défi à relever par le roi Abdallah II rejoint celui** qui motive la politique actuelle de **Mohamed VI.**

Enfin, lorsque le roi du Maroc a souhaité rendre publiques ses noces avec la princesse Lalla Salma, nombre de Marocains n'ont pas hésité à les comparer avec celles du roi Abdallah II et de la reine Rania, dont l'image et le charisme ont rapidement séduit les médias occidentaux.

La Documentation française | Téléchargé le 13/[illegible]/2020 sur https://shs.[illegible]